

Master « Métiers de l'Éducation et de la Formation »

"Parcours : 1^{er} degré"

Réforme de l'orthographe

Enquête sur son application en classe

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Grade de Master

soutenu par
Oriane BERNHARDT
Alexandra LE NY
le 16 juin 2016

Commission de jury composée par :

Pascale BEZU, directeur de mémoire

Florence METZ, membre du jury

Remerciements

Nous remercions vivement celles et ceux qui nous ont soutenues lors de la rédaction de ce mémoire et plus particulièrement madame Pascale Bézu pour ses vifs encouragements dès le début et tout au long de ce travail. Nous remercions également nos professeurs de Sciences du Langage de l'Université de Strasbourg de nous avoir transmis l'amour de la langue et l'envie de comprendre et faire vivre ses évolutions. Enfin, nous remercions tous les enseignants qui ont répondu à nos questions que ce soit lors de nos stages de troisième année de licence et de master ou lors de notre enquête.

Sommaire

Sommaire.....	3
Tables des figures.....	4
I. Introduction	5
II. Partie théorique.....	6
1) Histoire de l'orthographe française.....	6
a) De l'écriture phonétique à la création de nouveaux graphèmes.....	6
b) L'imprimerie un outil pour normaliser l'orthographe française	7
c) Le rôle de l'Académie française.....	7
d) Les réformes du XXème siècle	8
e) Le besoin d'une nouvelle réforme.....	8
2) L'orthographe française : pourquoi est-elle l'une des plus compliquées ?.....	9
a) L'orthographe en elle-même	10
b) Le temps consacré à l'orthographe à l'école	12
3) La nouvelle orthographe : qu'en est-il aujourd'hui ?.....	13
a) Les conséquences d'une « mauvaise » orthographe.....	13
b) La nouvelle orthographe vue par les enseignants.....	14
c) Une réforme qui s'installe petit à petit	15
4) Les réformes de l'orthographe dans d'autres pays européens	16
a) En Allemagne	16
b) En Espagne	19
III. Partie méthodologique	20
1) Application de la nouvelle orthographe : un tour d'horizon des programmes, des manuels scolaires et des livres.....	20
a) Les programmes scolaires	20
b) Les manuels scolaires.....	21
c) Les livres	21
2) Enquête sur les pratiques en classe	22
a) Le questionnaire	22
b) Les résultats.....	24
c) L'analyse des résultats	28
d) Les difficultés rencontrées	32
e) L'impact de la polémique de février 2016	33
IV. Conclusion	35

Tables des figures

Figure 2 : Logo qui atteste de l'utilisation l'orthographe réformée	21
Figure 3: Profil des enseignants interrogés selon leur ancienneté.....	24
Figure 4: Niveaux dans lesquels les interrogés enseignent	24
Figure 5: Ce que pensent les interrogés de la réforme	25
Figure 6: Application de la réforme à l'école	25
Figure 7: Raisons de l'application de la réforme	26
Figure 8 : Les règles choisies par les enseignants qui appliquent la réforme en partie.....	26
Figure 9: Raisons de la non-application de la réforme.....	26
Figure 10 : Formation sur le sujet au cours des études	27
Figure 11 : Besoin de formation exprimé par les enseignants	27
Figure 12: Le type de formation voulu par les enseignants	27
Figure 13 : Application de la réforme de l'orthographe en fonction de l'entrée à l'Education Nationale	28
Figure 14: Article en ligne, le Figaro	33
Figure 15: Une de la Dépêche du Midi, 05/02/16	33
Figure 17: Image partagée de nombreuses fois sur les réseaux sociaux	34
Figure 16: Tweet de Citroën France, 04/02/16.....	34

I. Introduction

C'est lors de nos études post baccalauréat que nous avons été sensibilisées pour la première fois à la question de la réforme de l'orthographe. Au cours de notre cursus en Sciences du Langage, une de nos professeures évoqua cette « Nouvelle Orthographe » après avoir parlé des nombreuses évolutions de la langue française au fil des siècles. Nous nous sommes dès lors demandé pourquoi, nées en 1989 et 1990, nous n'avions pas appris cette nouvelle orthographe dès le début de notre scolarité et que nous n'en entendions parler seulement deux décennies plus tard dans un cursus spécialisé dans les questions de linguistiques. Cette information prit plus d'importance pour nous lors de notre premier stage d'observation dans le cadre du Parcours de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement durant la licence. Dans le cahier de sons de la classe de CP où nous étions se côtoyaient les noms « buche » et « nénuphar¹ ».

C'est à partir de cet instant que s'est formée dans nos esprits l'idée d'étudier l'application de la réforme de l'orthographe dans les classes. Lors de nos stages en première année de master, nous demandions systématiquement à nos Maitres d'Accueil Temporaires (MAT), mais aussi à leurs collègues s'ils appliquaient ou non la réforme et pour quelles raisons tout en observant l'affichage, les documents distribués ou encore les manuels et livres utilisés avec les élèves. Les résultats de cette « micro-enquête » nous montraient que les enseignants n'étaient soit pas au courant de cette réforme, soit la trouvaient trop complexe et n'en utilisaient que certaines règles – comme celle des tirets dans l'écriture en toutes lettres des nombres. L'une des MAT questionnée nous a cependant rendues attentives au fait que le manque de cohésion entre les niveaux ne permettait pas d'appliquer la réforme facilement. En effet, comment expliquer aux élèves que selon l'enseignant ils devraient sans cesse choisir entre les différentes graphies ? Pour cette enseignante il était vital que toute l'école – et à posteriori toutes les écoles – se mette d'accord sur l'application de la réforme.

Pour notre mémoire, nous avons voulu concrétiser ce travail de recherche en étudiant dans un premier temps l'histoire de l'orthographe française, sa complexité et le besoin de la réforme. Puis nous avons élaboré un questionnaire à destination des enseignants pour évaluer l'application de la réforme de l'orthographe dans les écoles afin d'en comprendre les tenants et les aboutissants.

¹ Annexe A

II. Partie théorique

1) Histoire de l'orthographe française

L'histoire de l'orthographe française s'est construite sur plusieurs siècles, en effet, notre orthographe actuelle est le résultat d'un millénaire d'évolutions. Les linguistes datent la naissance de la langue française en 842. Cette année-là, les petits-fils de Charlemagne, Louis le Germanique et Charles le Chauve décident de s'allier contre leur frère Lothaire en prononçant les Serments de Strasbourg. Ces serments sont transcrits en langue germanique : le vieux haut allemand et en langue romane : les prémices du français. Ce texte atteste donc que ce peuple ne parle plus le latin mais une sorte de proto-français².

a) De l'écriture phonétique à la création de nouveaux graphèmes

Au Moyen-âge les graphies ne sont pas fixées, l'orthographe diffère en fonction des manuscrits et même au sein d'un livre on peut retrouver un mot orthographié de différentes manières. Ces variantes sont dues à plusieurs facteurs : tout d'abord on passe du latin : une langue où chaque phonème correspond à un graphème, au français qui contient beaucoup de sons qui n'existent pas en latin – palatalisations, di- et triptongaisons par exemple –. Ces phénomènes ont entraîné la création de nouveaux graphèmes pour faciliter l'écriture du français. Ensuite, les écrits non religieux se développant, l'écriture cursive qui permet de gagner du temps par rapport à l'écriture gothique, n'est pas très lisible puisque les *u* et les *v* se ressemblent, les *n* et les *m* sont à peine tracés. De l'utilisation de la cursive découle l'introduction de lettres diacritiques³ à l'initiale par exemple pour différencier les mots *huit* et *uit* (vit). Au fur et à mesure on ajoute de nombreuses lettres diacritiques dans les mots pour les lire plus facilement, celles-ci n'entraînent pas une prononciation différente mais l'écriture du français devient de moins en moins phonétique. Cependant on note que souvent le choix des lettres diacritiques est motivé par l'étymologie du mot comme le *a* dans *vain* du latin *vanum* qui se distingue ainsi du mot *vin* à l'écrit.

² *Histoire de la langue française*, Laurence Hélix

³ Diacritique : signe qui permet de distinguer les mots les uns des autres

b) L'imprimerie un outil pour normaliser l'orthographe française

A partir du milieu du XV^{ème} siècle, l'imprimerie va permettre à l'orthographe française de se fixer peu à peu. Face à la diffusion importante des ouvrages, les imprimeurs doivent unifier les écrits, ainsi ils vont ajouter des signes de ponctuation, mais aussi des signes diacritiques aux voyelles utilisées comme l'accent aigu sur le *e*. De plus on continue à ajouter des lettres diacritiques étymologiques aux mots parfois de manière erronée : c'est le cas du *c* de *scavoir* car on rattache les origines du verbe *sapere*, du bas latin qui a évolué en *savoir*, au verbe *scire*, *savoir* en latin classique. S'en suit une querelle entre les défenseurs d'une langue étymologique : les Anciens, contre les défenseurs d'une langue phonétique⁴ : les Modernes. La volonté de réformer l'orthographe française vers une graphie phonétique est cependant laissée de côté, en effet comment avoir une graphie unique basée sur la prononciation si tous les locuteurs du pays ne prononcent pas les mots de la même manière ?

c) Le rôle de l'Académie française

En 1635, Richelieu fonde l'Académie française qui a pour fonction d'établir « des règles certaines à notre langue, à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences »⁵. Pour parvenir à cela, l'Académie française publiera en 1694 son premier dictionnaire en fixant la plupart du temps les lettres étymologiques. Dans les salons, les précieuses prênaient plus de simplifications, mais les immortels⁶ ne prirent pas en compte leurs demandes, et l'académicien Mézeray dira : (Hélix, 2011, p263-264)

La compagnie déclare qu'elle désire suivre l'ancienne orthographe qui distingue les gens de lettres d'avec les ignorants et les simples femmes, et qu'il faut la maintenir partout, hormis les mots ou un long et constant usage en aura introduit une contraire.

Cependant l'Académie introduira quelques simplifications comme la suppression du *g* à la fin des mots *ung*, *soing* et *tesmoing* qui permettait de lire plus facilement les mots avec de nombreux jambages dans les manuscrits. Les éditions suivantes du dictionnaire de l'Académie entérinent d'autres modifications : les *s* implosifs⁷ remplacés par l'accent circonflexe – teste > tête –, la marque du pluriel *z* est remplacé au profit du *s*. Laurence Hélix souligne que les modifications apportées par les académiciens se font souvent a posteriori, ils approuvent – ou

⁴ Louis Meigret : *Commun usage de l'écriture française*

⁵ Art. XXIV des statuts de l'Académie française

⁶ Nom donné aux académiciens en référence à leur devise « à l'immortalité »

⁷ Supprimés déjà en 1680 dans le dictionnaire de Richelet

non – les usages des auteurs et imprimeurs comme l’atteste la réfection de la graphie *oi* en *ai* dans les verbes officialisée dans la 6^{ème} édition du dictionnaire en 1835 alors que Voltaire et d’autres auteurs l’employaient déjà.

A partir de la moitié du XIX^{ème} on remarque que les changements orthographiques se font beaucoup plus rares, en effet l’orthographe est enseignée de manière de plus en plus systématique avec la démocratisation de l’enseignement grâce aux lois successives sur l’éducation⁸.

d) Les réformes du XX^{ème} siècle

Au XX^{ème} siècle, les projets de réforme de l’orthographe se succèdent mais ne sont pas ou peu appliqués. En voici quelques exemples :

- 1908 : L’Académie française propose de supprimer la graphie –oux dans la suite de mots bijoux, cailloux, hiboux... et les remplacer par la graphie –ous, mais cette proposition n’étant pas mise en place, les immortels se rétractent.
- 1935 : Dans la huitième édition de son dictionnaire, l’Académie française modifie environ 500 mots comme la soudure pour entr’aide ou entracte, mais elle rectifie aussi quelques anomalies.
- 1940 : Dauzat et Damourette, deux linguistes, cherchent eux aussi à simplifier l’orthographe française, leurs nombreuses propositions comme la réfection des verbes en –eler et –eter ne sont pas suivies.

Nous pouvons noter qu’en 1901 et en 1977 sont publiés des arrêtés de tolérances grammaticales et orthographiques pour les candidats aux examens : « il conviendra, dans les examens, de ne pas compter comme fautes graves celles qui ne prouvent rien contre l’intelligence et le véritable savoir des candidats, mais qui prouvent seulement l’ignorance de quelque finesse ou de quelque subtilité grammaticale »⁹.

e) Le besoin d’une nouvelle réforme

A la fin des années 1980, le besoin d’une nouvelle réforme se fait sentir chez les enseignants mais aussi chez les linguistes, en effet Nina Catach publie en 1989 *Les délires de*

⁸ Lois Guizot, Falloux et Ferry en particulier

⁹ Georges Leygues, ministre de l’Instruction publique et des Beaux-Arts

l'orthographe ! qui reprend les nombreuses anomalies de l'orthographe française. Dès lors, le Premier ministre Michel Rocard initie le Conseil supérieur de la langue française qui a pour mission de

Formuler des propositions claires et précises sur l'orthographe du français, d'y apporter des rectifications utiles et des ajustements afin de résoudre, autant qu'il se peut, les problèmes graphiques, d'éliminer les incertitudes et les contradictions, et de permettre aussi une formation correcte des mots nouveaux que réclament les sciences et techniques¹⁰.

Le 6 décembre 1990, ce conseil, rejoint par des experts linguistes, grammairiens, professeurs, publie son rapport au Journal officiel, les cinq points suivants constituant les règles de l'orthographe rectifiée :

- Le trait d'union
- Le singulier et le pluriel des noms composés
- L'accentuation
- La simplification des graphies anciennes ou d'origine étrangère
- La simplification des lettres doubles

Les auteurs du rapport, approuvé par l'Académie française et le gouvernement, soulignent que les modifications qu'ils proposent devront être enseignées aux élèves, cependant que les anciennes graphies ne pourront être considérées comme des fautes d'orthographe.

En 2007, le ministère de l'Éducation Nationale reconnaît l'orthographe rectifiée¹¹ puis entérine son apprentissage à l'école primaire dans le Bulletin Officiel du 19 juin 2008 puisque « l'orthographe révisée est la référence ».

2) L'orthographe française : pourquoi est-elle l'une des plus compliquées ?

Chaque langue possède ses particularités et ses difficultés. Néanmoins, d'après de nombreuses recherches, il s'avère que l'orthographe française est l'une des plus compliquées qui puisse exister en Europe. Les difficultés que l'on rencontre sont de natures variées et se situent au niveau de l'orthographe elle-même ainsi qu'au temps qui lui est consacré à l'école.

¹⁰ Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, présentation du rapport, 06/1990

¹¹ BO du 12/04/2007

a) L'orthographe en elle-même

- *Le rapport entre l'oral et l'écrit*

Notre langue est complexe car elle repose sur un plurisystème, selon Nina Catach. En effet, notre langue est à la fois phonogrammique, morphogrammique et logogrammique.

En français, les unités de l'écrit transcrivent les unités de l'oral. Mais la correspondance entre l'oral et l'écrit n'est pas unique, car nous avons 36 phonèmes pour 130 graphèmes ! Si nous prenons uniquement le son [o], il existe trois graphies possibles, comme /o/, /au/, /eau/. Mais si l'on prend le son [s], il existe une multitude de graphies, comme /s/, /ss/, /ç/, /c/, /t/, /sc/, /x/ ou encore /sth/. Pour un élève de l'école primaire, il est donc très difficile de savoir quelle graphie est la bonne.

- *Les lettres muettes*

De plus, la langue française comprend un grand nombre de désinences muettes, placées en fin de verbe ou à la fin des noms communs. Prenons par exemple la phrase : « les enfants mangent à la cantine ». A l'oral, les marques flexionnelles de première, deuxième et troisième personne du singulier sonnent exactement de la même façon que la troisième personne du pluriel. C'est extrêmement compliqué pour un enfant, lorsqu'il entend le verbe, de savoir quelle désinence y associer. Cette difficulté n'existe pas dans d'autres langues romanes comme en espagnol par exemple, où chaque fin de verbe correspond à une personne : « hablo, hablas, habla » etc... C'est d'ailleurs pourquoi les pronoms personnels ne sont pas obligatoires dans cette langue, car les marques flexionnelles des verbes suffisent pour se faire comprendre. Mais par contre, en français, à l'écrit, la distinction entre les personnes est visible car pour la deuxième personne du singulier le verbe prend un -s à la fin, et -ent à la troisième personne du pluriel.

Beaucoup de noms communs terminent également par une lettre muette, comme les noms au féminin par exemple : « la joue », « une amie », « la tortue »... D'autres noms, pour des raisons étymologiques, ont une fin avec une lettre muette comme « champ », « enfant »... D'autres encore possèdent une consonne muette à la fin du mot, et seront utilisées dans d'autres mots de la même famille comme « grand – grandir ».

- *Les homophones et les cas d'éloignement et d'inversement*

Notre langue possède également un très grand nombre d'homophones grammaticaux et lexicaux, qui souvent, posent de nombreux problèmes aux élèves : doit-on utiliser « on » ou « ont », « a » ou « à », « en » ou « an » ? Ces différents homophones posent souci surtout pour l'écrit, lors des dictées par exemple, mais moins à l'oral car l'on n'entend pas de distinction. Ce qui peut par contre poser problème en lecture ce sont les homographes. Dans la phrase « les poules du couvent couvent », il va être difficile pour l'élève de savoir quelle prononciation utiliser.

Aussi, l'éloignement et la position (le sujet inversé par exemple) deviennent très vite des oublis d'accords chez les élèves, comme dans la phrase : « les neiges, au plus fort de l'hiver, prenaient la consistance de la glace ».

- *L'accord des participes passés*

Enfin, l'une des plus grandes difficultés du français écrit, si ce n'est la plus grande, c'est l'accord du participe passé. Un historien de la grammaire scolaire, André Chervel, soutient d'ailleurs avec beaucoup d'humour, que c'est essentiellement pour enseigner et justifier l'accord du participe passé que les classes de grammaire française ont été inventées. En effet, il est extrêmement compliqué pour un élève de l'école primaire de s'y retrouver avec toutes les règles qui concernent les accords du participe passé.

Dans la conjugaison française, le participe passé sert à la formation des temps composés, et cette fonction essentiellement verbale, n'implique pas d'accord, comme par exemple : « j'ai perdu des heures sur cet exercice de mathématiques ». Mais pour la plupart des verbes, le participe passé peut aussi servir d'adjectif verbal, et dans cette fonction essentiellement adjectivale, il s'accorde en genre et en nombre avec l'objet qu'il qualifie et auquel il se rapporte, comme par exemple : « des heures perdues ». Le plus gros problème est que le participe passé peut très souvent superposer ces deux fonctions.

De nos jours, on enseigne aux enfants que lorsque le participe passé est formé avec l'auxiliaire « être », ce dernier s'accorde en genre et en nombre avec le sujet auquel il se rapporte, mais quand il est formé avec l'auxiliaire « avoir », il ne s'accorde pas. Très souvent, les élèves ont déjà beaucoup de difficulté à comprendre cette règle-là. Mais si en plus, on leur explique par la suite que le participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » s'accorde quand même lorsqu'il est placé après un complément d'objet direct (COD), comme par exemple dans

la phrase : « la pomme, je l'ai mangée », il est tout à fait normal que les élèves n'arrivent plus à conjuguer les participes passés.

Sans oublier toutes les autres règles et exceptions sur les accords du participe passé qui en font la difficulté, comme les participes passés des verbes pronominaux ou les verbes transitifs indirects utilisés à la forme pronominale qui, malgré la présence de l'auxiliaire « être » ne s'accordent pas.

Avec tous ces éléments, nous pouvons donc constater la difficulté de notre orthographe. Les tâches cognitives demandées aux élèves sont nombreuses.

b) Le temps consacré à l'orthographe à l'école

Dans *Le Monde de l'Education* (2004), Maryline Baumard nous explique que l'orthographe n'est plus la préoccupation première à l'école aujourd'hui, comme c'était le cas il y a quelques années, à l'époque de Jules Ferry. En effet, dans les années 1970, les professeurs souhaitaient d'abord avoir des élèves avec un meilleur niveau de lecture, plutôt qu'une bonne orthographe. Or, les deux ne sont-elles pas liées ? Les études menées de nos jours nous prouvent qu'un élève ayant des difficultés en lecture, aura forcément du mal à maîtriser l'orthographe.

Dans son livre intitulé *Orthographe : à qui la faute ?* (2007), Danièle Manesse nous explique que le niveau d'orthographe a fortement baissé. Une étude du ministère de l'Education Nationale, faite en 2012, basée sur une dictée proposée en 1987 et en 2007 à des CM2 montre que le nombre d'erreurs est passé de 10, 7 à 14, 7 (des erreurs grammaticales à 80%, ainsi que des erreurs lexicales). Le nombre d'élèves faisant plus de 15 erreurs a bondi de 26 à 46%. La faute à qui ? Au temps, tout simplement.

Ces dernières années, nous pouvons aisément dire que le nombre d'heures consacrées à l'étude de l'orthographe a largement chuté dans les classes. En effet, les professeurs des écoles voient le nombre d'autres matières et champs disciplinaires augmenter (histoire des arts, numérique, musique et même sécurité routière...). Certes, toutes ces différentes disciplines sont importantes pour le développement de l'enfant, mais elles le sont au détriment de l'orthographe, à qui il ne reste plus beaucoup de temps en classe. Entre 1970 et 2010, le temps d'apprentissage hebdomadaire consacré à l'orthographe a été réduit de six heures. On fait donc moins de dictées (qui étaient imposées en 1882), moins d'orthographe, moins de grammaire.

De plus, il est important de préciser que l'orthographe est une matière qui demande énormément d'attention, de concentration et de mémorisation de la part des élèves. En effet,

avec toutes les difficultés que constituent la langue française et que nous avons expliquées précédemment, il n'existe guère d'autres solutions pour un élève que de faire des exercices d'entraînement et de mémoriser les différentes règles d'orthographe et les graphies des mots.

Nous pouvons donc en conclure que notre orthographe est compliquée, ainsi que le disait Maurice Grevisse en 1948 dans le *Code de l'orthographe française* (pp.56-57) :

Notre orthographe est donc difficile, elle est savante, trop savante. Que ne s'est-elle libérée, comme l'a su faire, celle des Italiens, des Espagnols ou des Portugais, de certaines servitudes étymologiques, qui l'empêchent si fâcheusement de se mieux conformer à la prononciation. [...] Une réforme progressive et raisonnable se fera peut-être.

3) La nouvelle orthographe : qu'en est-il aujourd'hui ?

Avec toutes les difficultés qui régissent notre langue, force a été de constater qu'une réforme de l'orthographe était nécessaire pour simplifier certains mots et certaines incohérences. C'est le ministre Michel Rocard qui, en 1990, décide de réformer l'orthographe, comme nous l'avons vu dans notre première partie. Mais entre 2008 et 2010, cette réforme reste encore très inconnue du grand public et son application varie en fonction des professeurs et des dictionnaires.

a) Les conséquences d'une « mauvaise » orthographe

Aujourd'hui encore, l'orthographe reste un obstacle pour de nombreux élèves et les erreurs deviennent très vite stigmatisantes. L'orthographe entraîne rapidement des abandons de la part des élèves, voire même un désintérêt total pour le système scolaire, car lorsqu'un élève a des difficultés en orthographe et en lecture, il a des difficultés dans toutes les matières. Nous pouvons d'ailleurs relever la phrase extraite du film *Les fautes d'orthographe* réalisé en 2004 par Jean-Jacques Zilbermann et prononcée par l'élève qui joue le personnage principal : « Quand on est mauvais en orthographe, on est mauvais dans toutes les matières ». Une mauvaise orthographe est donc source d'échecs scolaires et de maintiens (sans oublier les conséquences psychoaffectives qu'entraînent cet échec !) de la part des élèves. Mais c'est également une des causes principales d'inaccessibilité à trouver un emploi pour les adultes. En 2004, dans *Le Monde de l'Education*, Maryline Baumard nous dit que l'orthographe est devenue un critère de sélection car beaucoup d'employeurs refusent d'engager une personne qui présente un curriculum vitae mal orthographié. En 2009 encore, trois millions de Français étaient considérés comme analphabètes ou illettrés.

Simplifier l'orthographe resterait donc l'unique solution, mais pourtant, l'application de la nouvelle réforme ne fait pas encore l'unanimité.

b) La nouvelle orthographe vue par les enseignants

Dans son livre paru en 2009 et intitulé *La nouvelle orthographe en pratique*, Dominique Dupriez nous explique que pour de nombreux enseignants, la nouvelle orthographe reste encore un mystère, mais qu'elle pourrait apporter un nombre important de simplifications dans les classes. Beaucoup de réticences face à la nouvelle orthographe ont encore lieu, car pour les enseignants, elle ne serait pas en accord avec les règles et les principes de l'étymologie : on détruirait les racines des mots. Et par conséquent, en modifiant la graphie de certains mots, on empêcherait aux élèves d'accéder à leur passé, à leur histoire.

L'orthographe désigne les différentes manières d'écrire un mot et qui sont considérées comme correctes. A l'heure actuelle, les enseignants retrouvent quatre types d'orthographe différents dans les productions d'élèves :

- **La norme** : c'est l'écriture traditionnelle que l'on retrouve dans les dictionnaires, les grammaires. C'est celle qui est enseignée à l'école.
- **L'erreur** : ce sont les écarts constatés par rapport à la norme (fautes de frappe, d'inattention, ainsi que les véritables erreurs comme les oublis, les méconnaissances d'une forme etc...).
- **La variation** : ce sont toutes les autres formes autorisées d'écriture d'un mot comme par exemple « clé » et « clef ».
- **Les productions ludiques** : ce sont toutes les nouvelles formes d'écriture comme l'orthographe SMS, à distinguer des erreurs.

Avec ces quatre types d'orthographe différents, nous pouvons facilement constater que la situation devient très vite complexe pour les enseignants. En effet, de nombreux professeurs ne font pas ou plus la distinction entre une simple erreur, une production ludique ou une utilisation de la nouvelle orthographe. Une incontestable anarchie règne alors dans tout cela. De plus, Hélène Eveleigh nous explique dans les *Cahiers Pédagogiques* (2006), que certains enseignants bons en orthographe, ont du mal à comprendre les erreurs de leurs élèves car pour eux, écrire « bien » est un automatisme.

c) Une réforme qui s'installe petit à petit

Si la réforme de la nouvelle orthographe a été mise en place, c'est donc pour que la nouvelle génération ait accès à une norme plus abordable. Malgré tout, on constate ces dernières années que la nouvelle orthographe est encore très peu appliquée à l'école primaire. Outre le fait que l'on empêche les élèves d'accéder à leur passé, beaucoup d'enseignants ont appris l'orthographe avant la réforme de 1990 et se sentent alors « obligés » de transmettre l'orthographe qu'ils ont apprise eux-mêmes. Pourtant, pour Chantal Contant et Romain Muller¹², il paraît à la fois logique et souhaitable que l'orthographe moderne soit prioritaire dans l'enseignement, puisqu'elle simplifie bien nombre de graphies, qu'elle permet de perdre moins de temps à mémoriser des listes d'exceptions inutiles et que par conséquent, elle permet aux enseignants de s'attarder plus longuement sur d'autres sujets. A l'école élémentaire, un apprentissage des deux orthographe serait une solution. Bien sûr, il ne s'agirait pas de demander aux élèves de savoir écrire en ancienne et en nouvelle orthographe, mais simplement de leur expliquer qu'ils pourraient voir dans des textes des formes différentes de celles qu'ils ont apprises à l'école, et que ces formes-là sont également correctes.

Toutefois, la nouvelle orthographe commence petit à petit à s'installer. Les principaux correcteurs orthographiques informatiques (comme *Word*, *OpenOffice* etc...) ont ajusté leurs dictionnaires pour tenir compte de cette nouvelle orthographe ; tout comme les principaux dictionnaires, tels que le *Dictionnaire Hachette* ou le *Nouveau Littré*. De plus, lors de productions d'élèves ou lors de concours nationaux, les deux graphies sont admises : les correcteurs doivent accepter aussi bien la nouvelle que l'ancienne orthographe (voire même un mélange des deux !). Ce principe figure d'ailleurs dans le *Dictionnaire de l'Académie française*. Mais c'est justement là tout le problème pour la linguiste Henriette Walter, interrogée en 2006 pour un article des *Cahiers Pédagogiques*. Selon elle, le fait que les deux orthographe soient tolérées entraînerait une incompréhension des nouvelles règles d'orthographe (faut-il garder ou supprimer les traits d'union dans les mots ? etc...). La réforme de 1990 doit alors être plus systématique.

Nous pouvons donc conclure en disant que même si les rectifications de 1990 finissent par se faire une place dans l'usage, nul doute qu'il y a encore des progrès à faire.

¹² C. Contant et R. Muller, *Les rectifications de l'orthographe du français*, 2010

4) Les réformes de l'orthographe dans d'autres pays européens

a) En Allemagne

Une réforme de l'orthographe allemande a eu lieu en 1996 dans le pays (en version originale *Rechtschreibreform*). Cette réforme est en vigueur depuis août 1998, mais a été imposée en juillet 2005. Comme pour la France, il s'agissait de simplifier l'apprentissage de l'orthographe allemande.

- *Historique*

En 1980, le *Cercle de travail international pour l'orthographe* fut fondé. Il était composé de linguistes allemands, autrichiens et suisses. En 1992, le *Cercle* publia des propositions pour une réforme de l'orthographe, et c'est la *Convention de Vienne* de 1994 qui en recommanda l'adoption officielle. Après quelques turbulences et des corrections mineures en 1995, les représentants des états de langue allemande (Allemagne, Suisse, Autriche et Liechtenstein) signèrent le 1er juillet 1996 à Vienne une déclaration d'intention par laquelle ils s'engageaient à introduire les nouvelles règles dans les écoles tout en respectant une période transitoire de neuf ans. Seul le Luxembourg, dont l'allemand est une des langues officielles du pays, n'a pas apposé sa signature.

Les Länder allemands acceptèrent tous à l'unanimité la réforme, et cette dernière entra donc en vigueur dans toute l'Allemagne le 1^{er} août 1998. L'ancienne graphie allemande resta valable, mais fortement déconseillée, jusqu'au 31 juillet 2005. A l'inverse de la France, la nouvelle orthographe fut imposée dans le pays, notamment dans les écoles. Pour les écrits de la « vie quotidienne », une période de transition de plusieurs années fut proposée.

- *Les principaux changements dans la graphie des mots*

→ L'eszett (ß = ss) s'emploie uniquement après une voyelle longue ou une diphtongue.

Ex : « du musst » et non plus « du muß ».



Figure 1 : Le nom d'une rue en nouvelle orthographe allemande

Il est à noter que ce changement ne concerne pas la Suisse, qui avait déjà aboli le eszett dans les années 1930.

→ L'orthographe des mots dérivés est rapprochée de la racine, et celle des mots de même famille est homogénéisée. S'il le faut, une consonne double est ajoutée après les voyelles courtes.

Ex : « platzieren » comme « Platz », et non plus « plazieren ».

Cette règle ressemble à celle de la règle française qui souhaitait harmoniser les familles de mots.

→ Le choix entre deux graphies est possible.

Ex : « Albraum » et « Alptraum ».

→ Un grand nombre de mots d'origine étrangère sont germanisés, mais la graphie traditionnelle reste également valable.

Ex : « Delfin » et « Delphin », « Krepp » et « Crêpe », « Jogurt » et « Joghurt », « Fonologie » et « Phonologie », ou encore « Majonäse » et « Mayonnaise ».

Cette règle se retrouve également dans la langue française.

- *L'emploi de la capitale*

La lettre majuscule est très répandue en Allemagne. Le but de la réforme était de rendre logique la capitalisation : tous les substantifs doivent débiter par une majuscule (à l'inverse du Français). Quant aux autres entités grammaticales, elles doivent commencer par une minuscule, si possible.

- *La séparation des mots*

En Allemand, beaucoup de mots s'écrivaient de façon attachée. Avec la réforme de l'orthographe, de nombreux mots se sont vus être séparés.

→ Les verbes dont la particule est un nom, un infinitif, un participe ou un adverbe.

Ex : « Rad fahren » au lieu de « radfahren » ou « kennen lernen » au lieu de « kennenlernen ».

Cette règle s'observe également en Français.

→ Certaines expressions figées.

Ex : « im Stande sein » à la place de « imstande sein ».

Il est à noter que pour séparer certains mots, les Allemands utilisent également des traits d'union, afin de simplifier la lecture des noms composés ou bien lors de l'écriture des nombres reliés à des lettres. On peut donc là remarquer une certaine ressemblance avec quelques règles de la nouvelle orthographe française.

Ex : « Irak-Krieg » et non plus « Irakkrieg » ou encore « 28-jährige » à la place de « 28jährige ».

- *L'utilisation de la virgule*

La virgule en Allemand devient optionnelle. Mais elle est tout de même conservée lorsqu'il y a un risque d'ambiguïté.

Ex : « Er empfiehlt, ihr zu helfen » versus « Er empfiehlt ihr, zu helfen ».

- *La polémique de la réforme*

Très vite, une polémique enfla en Allemagne, au sujet de cette réforme de l'orthographe. Dès 1998, un des Länders allemands vota le retour à l'ancienne orthographe. De plus, de nombreux journaux et éditeurs utilisèrent malgré tout l'orthographe classique.

Les détracteurs de la réforme pointèrent différents problèmes, notamment de nombreuses incohérences au niveau de la règle de la capitalisation ou de la règle de la césure. De plus, pour les rétracteurs, il y avait une perte étymologique indéniable dans les mots d'origine étrangère (en effet « Portmonee » renseigne peu sur son origine). Enfin, tout comme pour la réforme française, les parents d'élèves ont rencontré de grandes difficultés à aider leurs enfants, puisqu'ils étaient formés à l'ancienne graphie.

Concernant les défenseurs de la réforme allemande, ces derniers pensent qu'une bonne partie des difficultés orthographiques ont été supprimées et qu'un retour à l'orthographe classique serait une source de confusion pour les écoliers, qui sont actuellement formés à la nouvelle orthographe.

b) En Espagne

L'Espagne a aussi connu une réforme de son orthographe, en 2010. Cette réforme est donc très récente et a probablement eu lieu suite aux réformes française et allemande. Les représentants des 22 Académies de la Langue Espagnole, réunis à San Millán, ont voté la réforme le 28 novembre 2010. Elle ne concerne que très peu de mots espagnols et elle est très peu utilisée, dû au peu de règles modifiées. Elle est même passée inaperçue aux yeux de nombreux locuteurs.

Les modifications de la langue espagnole sont les suivantes :

L'accent graphique disparaît des mots « éste, ésta, esto », « ése, ésa, eso ». Ces pronoms portent l'accent afin de se distinguer des adjectifs démonstratifs.

L'adverbe « sólo » (« seulement » en Français) perd l'accent et devient un homographe de l'adjectif « solo » (« seul »). Depuis 1959, cet accent n'était obligatoire que pour les cas d'ambiguïtés.

Le « ó » qui sépare deux chiffres (« 4 ó 5 » : « 4 ou 5 » en Français) et qui peut se confondre avec le chiffre zéro perd également son accent.

« Ch » et « Ll » étaient considérées comme deux lettres de l'alphabet espagnol. Elles sont aujourd'hui considérées uniquement comme des digraphes, et elles font donc passer l'alphabet espagnol de 29 à 27 lettres. Dans les nouveaux dictionnaires, elles ne figurent plus individuellement, mais elles sont intégrées dans le C et le L.

Le Q espagnol ne doit s'employer en Espagnol que pour représenter le phonème /k/. Les mots « Iraq », « Qatar » et « quorum » s'écrivent désormais « Irak », « Catar » et « cuórum ».

La particule « ex » de « ex-marido » ou « ex-ministro » devient un vrai préfixe et doit s'écrire de façon unie à la base lexicale : « exmarido », « exministro ». La particule est conservée lorsqu'il y a un mot composé : « ex capitán general ».

Le « y » perd sa nationalité. Autrefois appelé « y griega → i grec », il faudra maintenant s'habituer à l'appeler « ye ». Par conséquent, le « i latina » sera simplement le « i ».

Les mots réformés en Espagnol sont donc peu nombreux, c'est pourquoi cette réforme est passée inaperçue auprès de nombreux parlants et qu'elle n'a pas subi de polémique, comme les

réformes française ou allemande. Mais il est à noter qu'en Espagne, la tradition veut qu'un dictionnaire de l'Académie Royale fût offert à chaque Noël, afin que les enfants apprennent dès leur plus jeune âge à maîtriser l'orthographe espagnole.

III. Partie méthodologique

1) **Application de la nouvelle orthographe : un tour d'horizon des programmes, des manuels scolaires et des livres.**

Afin de voir où en est la nouvelle orthographe aujourd'hui, nous avons décidé d'observer son application dans les programmes et les manuels scolaires, ainsi que dans des livres divers et variés.

a) Les programmes scolaires

Dans son bulletin officiel numéro 3 du 19 juin 2008, l'Education Nationale reconnaît la nouvelle orthographe puisqu'il est clairement déclaré que « l'orthographe révisée est la référence ». Dans le bulletin officiel numéro 6 du 28 août de cette même année, il est d'ailleurs précisé que, « pour l'enseignement de la langue française, le professeur des écoles tient compte des rectifications orthographiques ». Or, n'est-il pas ironique de lire cela alors que les programmes scolaires eux-mêmes sont encore rédigés en ancienne orthographe ? En effet, on peut lire, et ce dès la page 2 des programmes de l'école primaire de 2008, que « c'est parce que les enfants entendent des phrases correctement construites et un vocabulaire précis qu'ils progressent dans leur propre maîtrise de l'oral ». Dans ces cas-là, il devient difficile de faire appliquer une nouvelle réforme par des enseignants, si celle-ci n'est même pas appliquée dans des programmes officiels.

Mais il faut tout de même noter que dans les nouveaux programmes, qui seront applicables à la rentrée 2016, le ministère de l'Education Nationale y applique la réforme de la nouvelle orthographe, comme il nous l'est précisé dès le début du bulletin officiel spécial du 26 novembre 2015. Ainsi, il est écrit que : « Les textes qui suivent appliquent les rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française, approuvées par

l'Académie française et publiées par le Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990 ».

b) Les manuels scolaires

Pour voir si la nouvelle orthographe est bel et bien appliquée dans les manuels scolaires, nous sommes allées recueillir un échantillon d'une dizaine de manuels de la médiathèque de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation du site de Strasbourg. Pour les manuels édités avant 2008, force est de constater que tous sont rédigés en ancienne orthographe. Pour ceux publiés après 2012, seuls deux manuels sur dix appliquent la nouvelle orthographe. Ils sont d'ailleurs marqués d'un logo rond que l'on retrouve sur la première de couverture et qui signale que « ce manuel est conforme à la nouvelle orthographe ».



Figure 1 : Logo qui atteste de l'utilisation l'orthographe réformée

c) Les livres

Comme pour les manuels scolaires, nous sommes allées observer l'application de la réforme dans divers livres, tous consultables à la médiathèque de l'ESPE de Strasbourg.

Les résultats ont été, là aussi, assez vite récoltés, car sur un échantillon de dix livres publiés avant 2008, nous avons pu observer que tous étaient rédigés en ancienne orthographe. Pour ceux publiés après 2008, nous avons pu constater que seuls deux livres sur un échantillon de dix étaient rédigés en nouvelle orthographe. Il s'agit d'un livre publié en avril 2014 portant sur l'illettrisme ainsi que le livre *Diagnostic et remédiation en lecture*, écrit en 2009 par Pascale Bézu.

Au vu de ces résultats trouvés dans les manuels scolaires et dans les livres, il est clair que la réforme de l'orthographe a encore beaucoup de chemin à faire. Mais nous pouvons néanmoins affirmer que des progrès sont en marche, car les nouveaux manuels scolaires disponibles pour la rentrée 2016 et appliquant les nouveaux programmes scolaires, devraient normalement tous appliquer la nouvelle orthographe, d'où la récente polémique de février dernier qui a fait beaucoup de bruit. En effet, les éditeurs, pour se conformer aux nouveaux programmes souhaitent éditer les manuels scolaires afin qu'ils soient tous conformes à la

réforme orthographique. Cette information, ayant paru dans les médias, a fait couler beaucoup d'encre car pour une grande partie de la population, il était complètement aberrant de faire disparaître l'accent circonflexe des mots. La plupart comprenait que tous les accents circonflexes allaient être supprimés, or dans la nouvelle orthographe, cela ne concerne que les accents circonflexes sur le « i » et les « u » qui sont tout de même conservés pour les cas d'homonymie, pour faire la distinction entre « mur » et « mûr » par exemple. Il y a donc une mauvaise connaissance des règles de la nouvelle orthographe, ce que certains médias ont tenté de rectifier en publiant les règles de base de la nouvelle orthographe dans des articles de presse.

2) **Enquête sur les pratiques en classe**

Dans le même temps nous avons voulu analyser les pratiques des enseignants du premier degré par le biais d'un questionnaire.

a) Le questionnaire

Afin de pouvoir étudier l'application de la réforme de l'orthographe dans les classes de primaire, nous avons créé un formulaire en ligne. Diffuser le questionnaire sur la toile nous a permis de toucher plus de participants, d'avoir des réponses plus rapidement mais aussi de ne pas avoir de coûts de production : impression des questionnaires, envoi aux participants.

Les questions choisies étaient les suivantes¹³ :

1. « Vous êtes enseignant depuis ? »
2. « Dans quel niveau enseignez-vous ? »
3. « Vous êtes affecté dans une école de : »
4. « Avez-vous entendu parler de la réforme de l'orthographe ? »
5. « Que pensez-vous de la réforme de l'orthographe ? »
6. « Appliquez-vous la réforme de l'orthographe à l'école ? »
7. « Vous l'appliquez à l'école car : »
8. « Quelles règles de la réforme appliquez-vous ? »
9. « Vous n'appliquez pas la réforme de l'orthographe car : »
10. « Avez-vous déjà suivi une formation à ce sujet lors de vos études ? »

¹³ Annexes B

11. « Aimeriez-vous avoir une formation supplémentaire ? »

12. « Quel type de formation ? »

Les trois premières questions nous permettent de situer l'enseignant dans des niveaux plus ou moins concernés par l'apprentissage de l'orthographe, dans une équipe pédagogique plus ou moins grande et surtout dans le temps par rapport au temps la réforme. En effet les années choisies pour les réponses font écho à la naissance de la réforme pour 1991 et son inscription dans les programmes pour 2008. La question suivante nous permet de savoir à quel moment les participants ont pris connaissance de la réforme et de quelle manière. Puis les questions 4 à 9 nous serviront à connaître le pourcentage d'enseignants utilisant l'orthographe réformée mais aussi pourquoi mettent-ils en place –ou non- tout ou partie des règles proposées par l'académie française. Enfin les dernières questions traitent de la formation des PE au sujet de cette réforme : en ont-ils eu une, en éprouvent-ils le besoin ?

Le logiciel utilisé –google forms- nous a permis de sectionner le questionnaire, c'est-à-dire que, par exemple, les participants ayant répondu « non » à la question « Avez-vous entendu parler de la réforme ? » passaient directement à la page traitant de la formation. Certaines questions offraient des réponses en « oui » ou « non », et d'autres laissaient la possibilité d'un choix multiple et d'une réponse personnelle du participant par le biais d'une case « autre : », c'est le cas notamment des questions sur les raisons de l'application ou non de la réforme de l'orthographe.

Nous avons conçu notre questionnaire fin janvier ; cependant en février est née une polémique dans les médias. Beaucoup de gens ont découvert à ce moment cette réforme datée de 1990, dès lors nous avons décidé d'adapter la question sur la connaissance de la réforme en offrant les réponses suivantes : « Non » ; « Oui lors de la polémique de février 2016 » ; « Oui en formation initiale » ; « Oui avant d'entrer dans l'Education Nationale ». En ajoutant cette nuance, nous voulions éviter que les réponses soient faussées puisque nous pouvons savoir comment les participants ont pris connaissance de la réforme de l'orthographe.

Le questionnaire a été diffusé grâce aux listes de diffusions de l'ESPE et de l'académie de Strasbourg à tous les professeurs des écoles stagiaires de la région Alsace, et à tous les directeurs d'école du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en leur demandant de les transmettre à leurs collègues. De plus, nous avons publié le questionnaire sur les réseaux sociaux, sur des pages destinées aux professeurs des écoles, ce qui nous a permis de ne pas toucher uniquement les enseignants de la région Alsace.

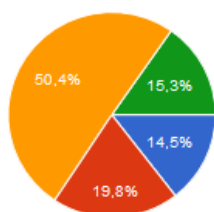
b) Les résultats

La diffusion du questionnaire via les réseaux sociaux et les listes de diffusion fut plutôt une réussite car nous avons comptabilisé 490 participants.

La création de notre enquête avec « google forms » permet immédiatement de générer un tableur avec les résultats obtenus ainsi qu'une analyse détaillée des réponses par graphiques.

Parmi les enseignants qui ont répondu au questionnaire, la moitié sont dans l'éducation nationale depuis 1990 jusqu'à 2008. 19,8% enseignent depuis moins de huit ans. Les 30% restants se partagent entre des professeurs des écoles stagiaires et des enseignants depuis plus de vingt-six ans.

Vous êtes enseignant depuis ?



Je suis Professeur des Écoles Stagiaire	71	14.5 %
moins de huit ans (2008)	97	19.8 %
Moins de vingt-six ans (1990)	247	50.4 %
Plus de vingt-six ans	75	15.3 %

Figure 2: Profil des enseignants interrogés selon leur ancienneté

Les niveaux de classe sont tous représentés dans cette enquête à des pourcentages comparables (entre 21,6 et 31%).

Dans quel niveau enseignez-vous?

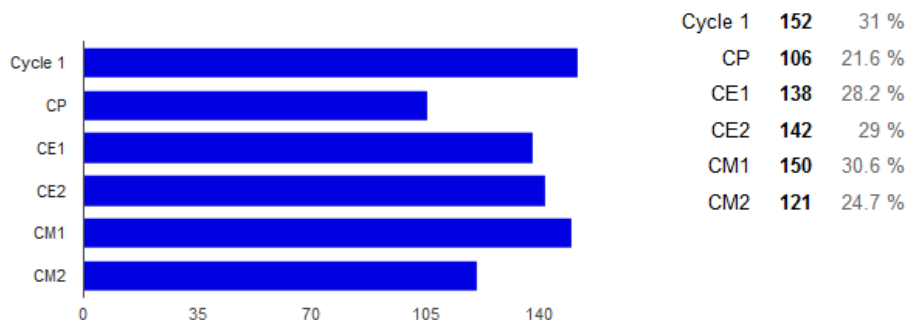
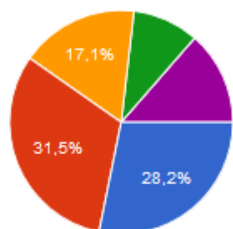


Figure 3: Niveaux dans lesquels les interrogés enseignent

Les sondés pensent à 28,2% que la réforme orthographique est inutile ; plus de 31% des enseignants interrogés pensent que c'est un nivellement par le bas ; 17,1% trouvent que c'est

une bonne réforme et 9,6% que celle-ci ne va pas assez loin. De plus 13 % des professeurs des écoles ne trouvent pas satisfaction dans ces réponses.

Que pensez-vous de la réforme de l'orthographe?

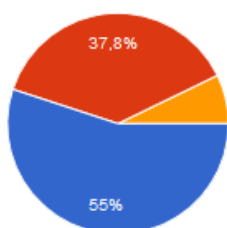


C'est une réforme inutile	135	28.2 %
C'est un nivellement par le bas	151	31.5 %
C'est une bonne réforme	82	17.1 %
Cela ne va pas assez loin	46	9.6 %
Autre	65	13.6 %

Figure 4: Ce que pensent les interrogés de la réforme

Une majorité des répondants n'appliquent pas la réforme dans leur classe (55%). 7,2% l'appliquent entièrement et 37,8% ont pris la décision de l'appliquer en partie.

Appliquez-vous la réforme de l'orthographe à l'école ?



Non	268	55 %
Oui en partie	184	37.8 %
Oui	35	7.2 %

Figure 5: Application de la réforme à l'école

Les trois graphiques suivants résument les raisons de l'application ou non de la réforme orthographique ainsi que les règles appliquées par les enseignants qui ont pris le parti de ne la mettre en place qu'en partie.

Si oui, vous l'appliquez à l'école car :

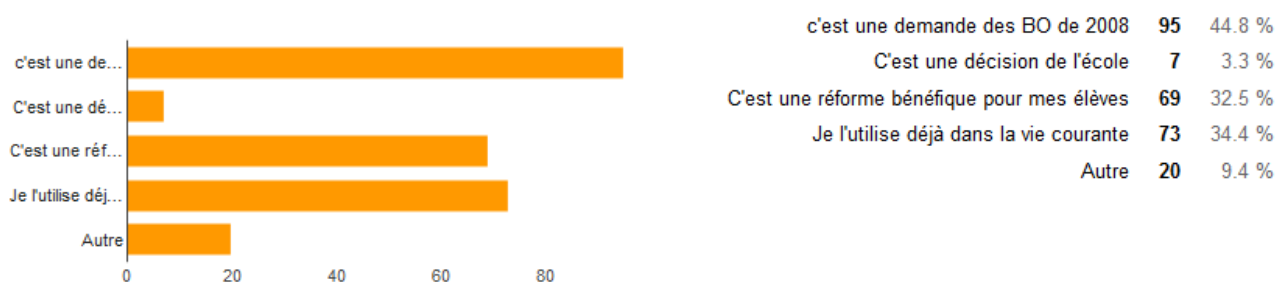


Figure 6: Raisons de l'application de la réforme

Quelles règles de la réforme appliquez-vous?

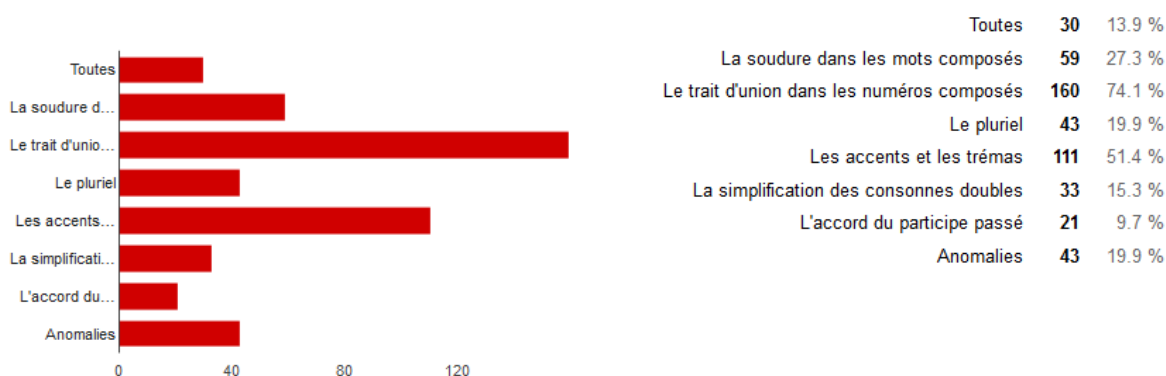


Figure 7 : Les règles choisies par les enseignants qui appliquent la réforme en partie

Vous n'appliquez pas la réforme de l'orthographe car :

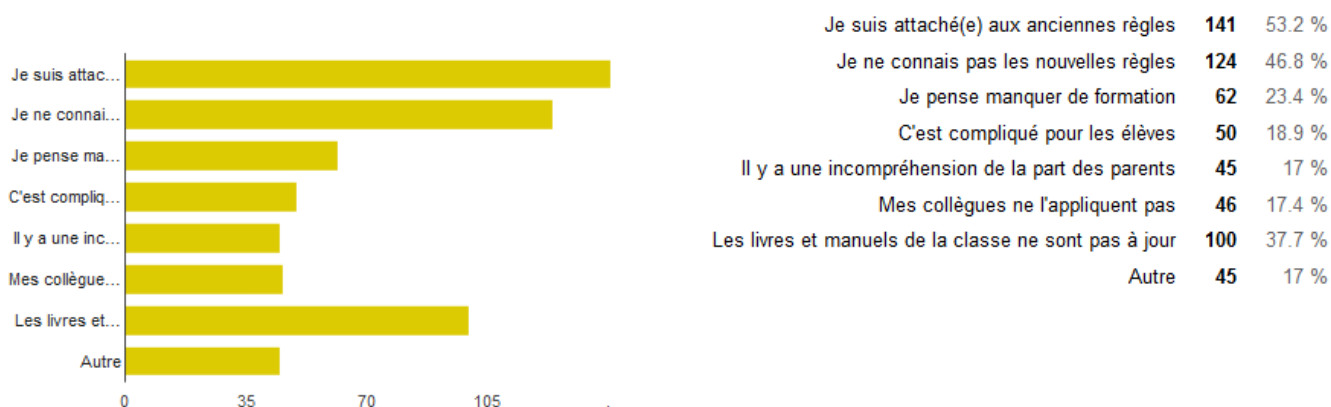


Figure 8: Raisons de la non-application de la réforme

Les professeurs des écoles n'ont pour 87,3% pas eu de formation durant leurs études, ils ont pour 56,3% émis le souhait d'avoir une formation supplémentaire au cours de leur carrière.

Avez-vous déjà suivi une formation à ce sujet lors de vos études ?



Figure 9 : Formation sur le sujet au cours des études

Aimeriez-vous avoir une formation supplémentaire ?



Figure 10 : Besoin de formation exprimé par les enseignants

Un très large majorité des enseignants qui souhaitent une formation supplémentaire préféreraient que celle-ci se fasse sous forme d'animation pédagogique (72,1%), contre 20% en formation à distance ou en formation initiale.

Quel type de formation ?

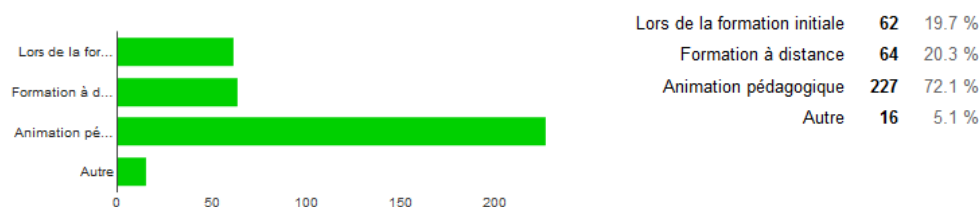


Figure 11: Le type de formation voulu par les enseignants

Nous pouvons ajouter que les professeurs des écoles actuellement en formation initiale ou qui débutent dans le métier ont eu cet enseignement. En effet, lors de la préparation du concours en master 1, les étudiants craignant des questions à ce sujet au Concours Régional des

Professeurs des Ecoles sont plus enclins à apprendre les rectifications orthographiques d'autant plus qu'ils devront l'enseigner en priorité lorsqu'ils seront devant élèves. A l'ESPE de Strasbourg lorsque cet enseignement est dispensé, les étudiants réalisent avec étonnement, grâce à une dictée de mots, qu'ils appliquent déjà un certain nombre de rectifications sans avoir entendu parler de cette réforme auparavant, c'est le cas des mots « gourou » ou encore « il tolèrera ».

Pour ce graphique nous avons croisé les données sur la date d'entrée dans l'éducation nationale et l'application ou non de la réforme.

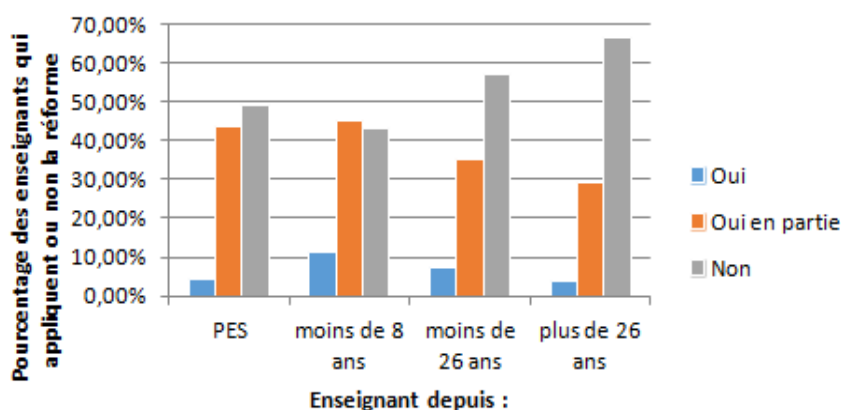


Figure 12 : Application de la réforme de l'orthographe en fonction de l'entrée à l'Education Nationale

c) L'analyse des résultats

- *Profil*

D'après les résultats collectés, nous pouvons dire que les professeurs des écoles ayant le plus répondu à notre questionnaire enseignent depuis moins de 26 ans (247 personnes sur 490), c'est-à-dire qu'ils ont été en postes après la réforme de l'orthographe de 1990. Sur les 490 personnes consultées, seules 3 n'ont jamais entendu parler de la réforme de l'orthographe. 256 personnes en ont pris connaissance lors de la polémique de février 2016, 135 grâce aux ESPE ou aux IUFM et 87 en avaient déjà entendu parler avant. Nous pouvons donc affirmer que la diffusion dans les médias de la polémique de février dernier a eu un effet bénéfique sur la réforme, car cela a permis de la propager à un plus large public.

Malgré tout, sur l'ensemble des professeurs des écoles interrogés, 268 enseignants n'appliquent pas cette réforme de l'orthographe, contre 219 qui l'appliquent en intégralité ou en partie. Sur les raisons de leur application ou non, 135 personnes pensent que cette réforme de l'orthographe est inutile. 151 autres trouvent que la réforme tire les élèves vers le bas, or il est à rappeler que la nouvelle orthographe ne touche que l'orthographe lexicale des mots, et non pas l'orthographe grammaticale, qui est bien plus difficile à maîtriser. En effet, si l'on prend uniquement les cas de morphologie verbale, nous pouvons remarquer qu'en Français, les verbes peuvent revêtir plusieurs bases. Par exemple, le verbe « pouvoir » conjugué au présent de l'indicatif possède trois bases : « peu », « pouv- » et « peuv- ». Si l'on prend en considération tous les verbes, conjugués à tous les temps et à tous les modes possibles, cela nous donne un nombre incalculable de bases. Il est donc aberrant de penser que la nouvelle orthographe tire les élèves vers le bas lorsque l'on sait qu'elle ne touche que l'orthographe liée au lexique. Malgré tout, 82 pensent que c'est une bonne réforme car elle permet de minimiser les erreurs d'orthographe des élèves.

- *Application de la réforme*

Les enseignants qui appliquent la nouvelle orthographe sont 45% d'entre eux à le faire car elle est préconisée dans les programmes de 2008 et 3% car elle est déjà utilisée dans leur école. Ces enseignants appliquent donc la nouvelle orthographe pour des soucis de normes académiques, plutôt que pour des raisons personnelles. Seuls 34% d'entre eux l'utilisent déjà dans leur vie de tous les jours et donc en profitent pour transmettre ce savoir à leurs élèves. Mais on peut tout de même remarquer que 32% des professeurs des écoles pensent que c'est une réforme bénéfique pour leurs élèves, qui permet de rendre l'orthographe française plus abordable.

- *Les règles appliquées*

Concernant les règles de la nouvelle orthographe qui sont appliquées, nous pouvons remarquer que 30 enseignants sur les 219 appliquant la nouvelle orthographe utilisent les dix règles de la nouvelle orthographe, ce qui est vraiment très peu. La règle la plus appliquée

concerne celle des traits d'union dans les numéros composés : en effet, elle est utilisée à plus de 74%. Elle est la plus répandue car la règle de base régissant les numéros composés était compliquée et que les élèves avaient de grosses difficultés à mémoriser la place et l'utilisation, ou non, des nombreux tirets. Elle a donc cet avantage de simplifier l'orthographe des chiffres composés, aussi bien pour les élèves et même parfois pour les enseignants. La deuxième règle la plus utilisée est celle des accents et des trémas, avec plus de 51% des voix. Là aussi, la suppression des accents circonflexes sur certains mots permet à l'élève de ne pas avoir à retenir toutes les règles d'écriture. De plus, elle permet de rectifier certaines anomalies de la langue française, comme par exemple le tréma sur le mot « ambigüe », qui met l'accent sur la voyelle concernée et non plus sur le « e » comme dans l'ancienne orthographe. Enfin, la soudure dans les mots composés est utilisée à 27%, car encore une fois, elle simplifie les règles d'écriture et évite qu'un élève doive vérifier l'orthographe d'un nom composé dans le dictionnaire. Cette règle a pour but d'uniformiser l'orthographe de tous les noms composés. Mais le fait qu'elle ne soit utilisée qu'à 27% est certainement dû au fait que cette règle n'est pas tout à fait claire pour tout le monde car la soudure ne se fait pas automatiquement sur tous les mots, comme par exemple « un abat-jour ». Les autres règles (le pluriel, les consonnes doublées et l'accord du participe passé) sont moins connues et ne concernent des mots que très peu utilisés par les élèves.

- *Non-application de la réforme*

Pour les enseignants n'appliquant pas la nouvelle orthographe, nous pouvons remarquer que trois grandes raisons sont évoquées : le fait d'être attaché aux anciennes règles (pour 141 interrogés), le fait de ne pas connaître les nouvelles règles (pour 124 interrogés) et le fait que les manuels scolaires ne sont pas conformes à la nouvelle orthographe (pour 100 interrogés). 50 enseignants pensent que les nouvelles règles sont trop compliquées pour les élèves et 45 autres pensent que les parents pourraient ne pas comprendre. Encore une fois, nous pouvons là observer que la réforme de la nouvelle orthographe n'a pas été entièrement comprise, car elle a pour but de simplifier l'orthographe et non de la rendre plus compliquée aux yeux des élèves. De plus, si l'enseignant craint que les parents ne comprennent pas l'emploi de la nouvelle orthographe, il est tout à fait possible de leur expliquer lors de la réunion de rentrée que certains mots peuvent être écrits différemment car il s'agit de l'application de la nouvelle orthographe. Mais malheureusement, la polémique de février 2016 faite autour de cette question de la

nouvelle orthographe ne facilite pas le travail d'information des enseignants. Et le grand risque concernant cette nouvelle orthographe est que si les enseignants n'en sont pas convaincus eux-mêmes, ils pourraient désavouer les programmes de l'Education Nationale.

23% des personnes n'appliquant pas la nouvelle orthographe pensent manquer d'une formation.

- *Besoin de formation*

Sur l'ensemble des enseignants interrogés, 13% seulement ont pu bénéficier d'une formation sur la nouvelle orthographe au cours de leurs études, contre 87% qui n'ont pas pu en bénéficier. Lorsqu'on leur demande s'ils souhaitent une formation supplémentaire, les résultats se valent presque car ils sont 276 à en vouloir une contre 214 qui n'en souhaitent pas. Pour ceux qui souhaitent une formation, les résultats démontrent qu'ils sont 20% à vouloir d'une formation via la formation initiale, 20% à en vouloir une via la formation à distance et plus de 72% à en recevoir une lors des animations pédagogiques. Pour ceux qui ne souhaitent pas de formation, nous n'en savons malheureusement pas les raisons, car notre enquête ne nous permettait pas d'avoir accès à ces informations-là.

Nous pouvons donc conclure, grâce au dernier graphique (figure 11), que plus on est enseignant depuis longtemps, moins on applique la réforme de l'orthographe en classe, cela étant certainement dû à une méconnaissance des nouvelles règles orthographiques, à un attachement aux anciennes règles ou bien encore à un manque évident de formation. Lorsqu'il y a une application de la nouvelle orthographe, celle-ci est faite car elle est demandée à être enseignée dans les programmes de l'Education Nationale, et non pour des raisons personnelles. De plus, elle est rarement enseignée entièrement, les enseignants choisissent les règles qui ont le plus de sens pour eux et pour leurs élèves. Or, en tant que fonctionnaire de l'Etat, l'enseignant devrait normalement enseigner toutes les règles de la nouvelle orthographe, et non choisir celles qui lui paraissent les plus accessibles, d'autant plus que la maîtrise de la langue française est une des principales compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation.

d) Les difficultés rencontrées

Lors du recueil des résultats, nous nous sommes heurtées à quelques difficultés. En effet, l'utilisation de « Google forms » bien que très intuitive pour la création de questionnaires en ligne en permet une analyse plutôt simplifiée. C'est-à-dire que Google forms propose une liste de graphiques affichant les réponses des sondés mais il génère également un tableur avec toutes les données. C'est en analysant ce tableur que nous nous sommes rendu compte de la difficulté de prendre en considération les réponses « autres ». En effet, certains enseignants ajoutent des commentaires ou des jugements personnels : par exemple à la question que pensez-vous de la réforme de l'orthographe, les réponses suivantes sont apparues :

- « Est-ce le plus urgent ? »
- « Une réforme qui dérange les vieux. »
- « c'est idiot et infondé »

D'autres utilisent cette option pour renforcer leur prise de position, ou pur ajouter une légère nuance. Or ces réponses, bien qu'elles illustrent la divergence d'opinion entre les enseignants, ne sont pas interprétables dans un graphique. En effet, chaque réponse correspondrait à 0,2% du graphique et celui-ci serait donc illisible.

Cependant, nous avons noté que certaines réponses évoquaient un avis mitigé de la part des sondés, il aurait donc été intéressant de proposer l'option suivante parmi les choix proposés : « je suis partagé ».

La seconde difficulté réside dans le croisement des données des réponses aux différentes questions. Google forms ne propose pas cette possibilité, il faut donc créer les graphiques à partir du recueil des données brut sur le tableur, comme nous l'avons fait pour la figure 13.

Enfin, avec une année supplémentaire de recherche, nous trouverions intéressant de poursuivre notre questionnement en nous adressant uniquement aux enseignants qui utilisent l'orthographe rectifiée afin de connaître les avantages qu'ils y voient concrètement dans leur classe ainsi que les différences qu'ils constatent –ou non- dans l'enseignement avec la nouvelle orthographe par rapport à un enseignement sans. Mais aussi quelles ont été les étapes pour parvenir à appliquer les rectifications à l'école : décision d'école, information aux parents etc.

e) L'impact de la polémique de février 2016

Comme nous l'avons évoqué plus haut dans ce mémoire la polémique de début février a eu un certain

impact sur notre travail. Outre le fait que nous avons changé les réponses proposées à une question de l'enquête, nous pensons que cela a permis plus de réponses. En effet, en publiant notre enquête après que la presse a annoncé une réforme « surprise »¹⁴ dans ses gros titres, nous pensons que les enseignants ont été plus enclins à répondre au questionnaire, à donner leur avis sur la question.

La parution dans de nombreux médias de gros titres sur le sujet de cette réforme orthographique a donc permis de la faire connaître dans le monde enseignant puisqu'avant février 256 sondés sur 490

n'en avaient jamais entendu parlé. Mais ces articles ont aussi alerté l'opinion publique. En effet, devant des titres comme celui du Figaro ou encore de la Dépêche du Midi, les boucliers se sont levés et notamment sur les réseaux sociaux : sur

Twitter par exemple, le

hashtag #Jesuiscirconflexe a vu le jour et a permis aux défenseurs de l'orthographe « classique » de se rassembler. Cependant les tweets et images partagés sur ce réseau comme « Nîmes sans son accent ? Même pas en rêve » démontrent de la méconnaissance des rectifications orthographiques, puisque les auteurs mettent en relief les trois accents circonflexes alors que dans les trois cas ceux-ci ne disparaissent pas. Même si les articles de journaux expliquent les raisons de la réforme, leurs gros titres prêtent à confusion, voire à la

«Ognon», «nénufer», accent circonflexe: la réforme surprise de l'orthographe

ACTUALITÉ > SOCIÉTÉ Par Constance Jamet, Marie-Estelle Pech | Mis à jour le 04/02/2016 à 19:09 | Publié le 04/02/2016 à 09:57

Figure 13: Article en ligne, le Figaro



Figure 14: Une de la Dépêche du Midi, 05/02/16

¹⁴ Titre du Figaro, le 04/02/16

désinformation. Le lecteur qui survole le journal comprendra par exemple que tous les accents circonflexes disparaissent.



Figure 16: Tweet de Citroën France, 04/02/16

marque ressemble à deux accents circonflexes superposés. Bien que comiques, ces utilisations de l'actualité contribuent à la mauvaise compréhension de la réforme. Dès lors, pour contrer cela, certains internautes ripostent en commentant les articles, les publications sur les réseaux sociaux et cela de manière plus ou moins ironique. Dans la figure 17, l'illustrateur ajoute les éléments nécessaires à la bonne compréhension du sens de ses deux phrases, et nous pouvons nous rendre compte que celle-ci n'est nullement impactée par les rectifications orthographiques de 1990.

On remarque également que depuis février dès qu'une erreur orthographique, grammaticale ou même de frappe est commise, la réforme devient le bouc émissaire de ses détracteurs.

Pour ajouter à la confusion, certaines entreprises voulant surfer sur l'actualité ont également utilisé la réforme de l'orthographe : la SNCF a envoyé un mail promotionnel à ses abonnés le 8 février dont l'objet était « L'accent circonflexe disparaît ? PAS NOS OFFRES 100% PETITS PRIX ! », ou encore Citroën France qui le temps d'un tweet efface ses chevrons superposés –une innovation en mécanique automobile- et demande à l'académie française comment faire, puisqu'en effet le logo de la

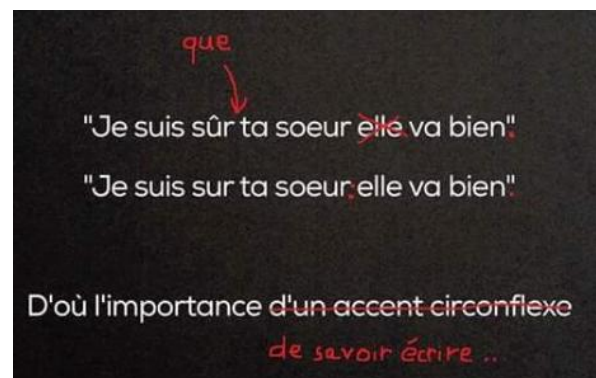


Figure 15: Image partagée de nombreuses fois sur les réseaux sociaux

IV. Conclusion

Nous avons vu dans un premier temps que l'orthographe française a sans cesse connu des évolutions. En effet, une langue qui n'évolue plus avec les locuteurs est une langue morte ou vouée à mourir. C'est parce que notre orthographe est complexe que l'Académie Française a procédé à quelques rectifications en 1990. Cependant, à la lumière de la polémique de février 2016, on remarque que ces rectifications, même si elles ont été publiées au Journal Officiel n'ont pas été entérinées par les locuteurs. Certains utilisent très probablement en partie la réforme de l'orthographe sans en avoir conscience, les autres sont très attachés aux règles durement apprises sur les bancs de l'école. C'est donc par l'école et aux nouvelles générations que doivent être transmises ces rectifications.

Dans un second temps, nous avons remarqué que la réforme orthographique devient la référence pour les professeurs des écoles seulement à partir de 2008 dans un bulletin officiel qui lui, ne l'applique pas. De plus, les manuels, albums et romans utilisés en primaire peinent à utiliser cette « nouvelle orthographe ». Seule une minorité apposait jusqu'à maintenant le logo de l'orthographe recommandée sur leur couverture. Dès lors que les institutions et les éditeurs n'appliquent pas ces rectifications, les enseignants ne se sentent pas forcément concernés par l'apprentissage à leurs élèves de règles que personne n'utilise.

Enfin, nous avons tenu à questionner les professeurs des écoles afin de comprendre pourquoi ils appliquaient ou non cette réforme. Parmi les cinquante-cinq pour cent de sondés qui ne mettent pas en place la réforme dans leur classe, beaucoup évoquent leur attachement aux anciennes règles en premier lieu, mais aussi le fait qu'ils ne connaissent pas les nouvelles règles et pensent manquer de formation sur le sujet. En effet, les résultats de nos dernières questions ont mis en exergue le fait que la plupart des sondés n'ont pas eu de formation dans leur formation initiale et que cinquante-six pour cent d'entre eux souhaitent une formation supplémentaire.

Nous pouvons ajouter en tant qu'étudiante et fonctionnaire stagiaire, que nous nous sommes nous-mêmes posé la question de l'emploi des rectifications, en effet pour les enseignants qui partagent leur classe, il faut une cohérence pour les élèves mais aussi les parents, ainsi nous en sommes parfois venues à nous astreindre à ne pas utiliser la réforme malgré nos convictions que ce soit en classe ou dans les échanges écrits avec les parents.

Pour conclure nous pouvons donc nous demander comment inciter les enseignants à utiliser les rectifications orthographiques dans leurs classes dès la rentrée.






Bibliographie :






- Baddeley, S., Jejcic, F., & Martinez, C. (Éd.). (2013). *L'orthographe en quatre temps: 20e anniversaire des Rectifications de l'orthographe de 1990: enseignement, recherche et réforme, quelles convergences?: actes du colloque international de 2010*. Paris: Honoré Champion éditeur.
- Baumard, M. (2004). Orthographe : pourquoi ça coince ? *Le Monde de l'Education*, 325, 26-40.
- Béchenec, D., & Sprenger-Charolles, L. (2011). Des traditions à bousculer. *Cahiers pédagogiques*, 493, 65-66.
- Beyer, C. (2014, décembre 26). A l'école, l'orthographe est passée au second plan. *Le Figaro*.
- Biedermann-Pasques, L. (2006). *Les rectifications orthographiques de 1990: analyses des pratiques réelles ; (Belgique, France, Québec, Suisse, 2002 - 2004)*. Orléans: Presses Univ. d'Orléans.
- Bourel, A. (2012, juin 5). *L'orthographe recommandée de 1990 et son application dans les écoles de quelques pays francophones (France, Belgique, Canada, Suisse)*. Consulté à l'adresse <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00738436/document>
- Bride, P., & Zakhartchouk, J.-M. (2009). Fidélité ou dévotion de l'orthographe ? *Cahiers pédagogiques*, 477, 4-5.
- Cheminée, P. (Éd.). (2009). *Aux origines du français: trésors et histoire de la langue française*. Paris: Garnier.
- Contant, C. (2009). *Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée cinq millepattes sur un nénufar*. Québec (Québec); [Paris]: de Champlain S. F. ; [Distribution du Nouveau monde diff.].
- Contant, C., & Muller, R. (2010). *Les rectifications de l'orthographe du français: la nouvelle orthographe accessible*. Bruxelles, Belgique, Canada: De Boeck-Duculot.
- Dupriez, D. (2009). *La nouvelle orthographe en pratique* (2e édition). Duculot.

- Dupriez, D., & Klinkenberg, J.-M. (2013). *La nouvelle orthographe en pratique - volume2 exercices et approches pédagogiques*. Duculot.
- Eveleigh, H., & Crinon, J. (2006). Enseigner vraiment l'orthographe, une idée neuve ? *Cahiers pédagogiques*, 440, 10-55.
- Hélix, L. (2011). *Histoire de la langue française*. Paris: Ellipses.
- Landroit, H. (2004). La nouvelle orthographe. *Le Nouvel éducateur*, 160, 31-35.
- Manesse, D., Cogis, D., & Chervel, A. (2007). *Orthographe : à qui la faute ?* (ESF Editeur).
- Masson, M. (1991). *L'orthographe : guide pratique de la réforme*. Points, Actuels.
- Picoche, J., & Marchello-Nizia, C. (1996). *Histoire de la langue française* (4. éd. rev. et corr). Paris: Nathan.
- Vernet, S. (2011, juin 23). *Orthographe du français. Demande sociale et aménagement linguistique*. Consulté à l'adresse <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00607948/document>

Annexes :

ANNEXE A : CAHIER DE SONS, CLASSE DE CP, ECOLE ZIEGELWASSER, STRASBOURG,
2014

 [f]		
	ph	ph
	DAUPHIN	
	nénuphar	
	éléphant	

 [ʃ]		
	ch	ch
	CHAPEAU	
	buche	
	chat	

ANNEXE B : QUESTIONNAIRE

Votre profil

Vous êtes enseignant depuis ?*

- Je suis Professeur des Écoles Stagiaire
- moins de huit ans (2008)
- Moins de vingt-six ans (1990)
- Plus de vingt-six ans

Dans quel niveau enseignez-vous?*

- Cycle 1
- CP
- CE1
- CE2
- CM1
- CM2

Vous êtes affecté dans une école de :*

Avez-vous entendu parler de la réforme de l'orthographe ?

- Non
- Oui lors de la polémique de février 2016
- Oui en formation initiale à l'ESPE ou l'IUFM ou continue
- Oui avant d'entrer dans l'EN (études précédentes, recherche personnelle...)

Ajouter un élément ▾

Après la page 1 [Passer à la page suivante ↕](#)

Page 2 sur 5

La réforme

Que pensez-vous de la réforme de l'orthographe?*

- C'est une réforme inutile
- C'est un nivellement par le bas
- C'est une bonne réforme
- Cela ne va pas assez loin
- Autre :

Appliquez-vous la réforme de l'orthographe à l'école ?*

- Non
- Oui en partie
- Oui

Ajouter un élément ▾

Après la page 2 [Passer à la page suivante ↕](#)

La réforme

Si oui, vous l'appliquez à l'école car :

- C'est une demande des BO de 2008
- C'est une décision de l'école
- C'est une réforme bénéfique pour mes élèves
- Je l'utilise déjà dans la vie courante
- Autre :

Quelles règles de la réforme appliquez-vous?

- Toutes
- La soudure dans les mots composés
- Le trait d'union dans les numéros composés
- Le pluriel
- Les accents et les trémas
- La simplification des consonnes doubles
- L'accord du participe passé
- Anomalies

Ajouter un élément ▾

Après la page 3 [Aller à la page 5 \(La formation\) ↕](#)

La réforme

Vous n'appliquez pas la réforme de l'orthographe car :

- Je suis attaché(e) aux anciennes règles
- Je ne connais pas les nouvelles règles
- Je pense manquer de formation
- C'est compliqué pour les élèves
- Il y a une incompréhension de la part des parents
- Mes collègues ne l'appliquent pas
- Les livres et manuels de la classe ne sont pas à jour
- Autre :

Ajouter un élément ▾

Après la page 4 [Passer à la page suivante ↕](#)

La formation

Avez-vous déjà suivi une formation à ce sujet lors de vos études ?*

- Oui
- Non

Aimeriez-vous avoir une formation supplémentaire ?*

- Oui
- Non

Quel type de formation?

- Lors de la formation initiale
- Formation à distance
- Animation pédagogique
- Autre :

Ajouter un élément ▾

Ce mémoire de recherche a pour sujet « la réforme de l'orthographe : enquête sur son application en classe ». Il propose d'abord un historique de l'évolution de l'orthographe française, puis une explication sur sa complexité et la nécessité d'adopter des rectifications orthographiques. Dans une seconde partie, une analyse d'un éventail de manuels et livres scolaires est présentée pour vérifier ou non l'application de ces règles. Enfin, les résultats de l'enquête sur l'application de la « nouvelle orthographe » en classe auprès des enseignants de primaire sont développés.

Oriane BERNHARDT

Alexandra LE NY

Mots clés : orthographe ; nouvelle orthographe ; réforme de l'orthographe ; école ; enseignement